(Date)

(Votre adresse)

(Votre ville, province, code postal)

(Nom de la personne-ressource/agent administratif, si disponible)

Direction de l’enseignement à la maison

Ministère de l’Éducation

600, rue Fullum 8e étage

Montréal (Québec) H2K 4L1

Téléphone : 514 787-3583 / 1 866 747-6626

Poste 5265

Télécopieur : 514 864-8921

Courriel : DEM@education.gouv.qc.ca

Dimitri.pantelakis@education.gouv.qc.ca

Courriel de l’agent administratif

**Objet : Plainte quant aux exigences de la Direction de l’enseignement à la maison et aux demandes de modification exagérées**

Madame, Monsieur,

Ma famille fait l’éducation à domicile depuis (nombre d’années ou de mois). Pour nous, la liberté de ce mode d’éducation, dans la manière d’aborder les contenus, dans les méthodes pédagogiques et dans les modes d’évaluation est essentielle. Il est primordial de pouvoir suivre les intérêts de notre enfant et son niveau de compréhension des enjeux et des sujets. Malheureusement, cette liberté est compromise par les dernières directives de la Direction de l’enseignement à la maison (DEM).

Les demandes de la DEM envers notre famille et les familles de notre communauté requièrent beaucoup de temps et nous paraissent exagérées. Elles créent un stress inutile sur notre famille et nous empêchent de nous concentrer sur l’essentiel : l'éducation de nos enfants. Les exigences apparaissent contraire à l'esprit de la loi, qui a prévu la possibilité d'offrir une éducation appropriée mais différente que celle retrouvée dans le milieu scolaire.

Le (date exacte de l’envoi), j’ai fait parvenir le projet d’apprentissage de mon enfant (nom) (ou le bilan de mi-parcours) et j’ai reçu de (nom), agent administratif/de suivi de la DEM, un message (une lettre, une demande) me demandant de modifier ledit document / on m’a demandé des traces pour la rencontre annuelle alors que cela n’est pas prévu par le règlement / on a tenté d’évaluer mon enfant pendant la rencontre annuelle alors que celle-ci concerne la mise en oeuvre du projet d’apprentissage.

La(les) modification(s) demandée(s) portent atteinte à la manière dont nous faisons l’éducation à domicile. Nous ne reproduisons pas exactement ce qui se fait à l’école et ce droit est prévu dans la loi. Notre projet vise l’acquisition d’un ensemble de connaissances et de compétences, pas uniquement les compétences du *Programme de formation de l’école québécoise* (PFEQ). Mes documents reflètent notre réelle pratique d’éducation à domicile.

Nous considérons que d'associer les apprentissages des enfants aux compétences du PFEQ relève de la responsabilité des agents administratifs de la DEM et ne devrait pas être demandé aux parents.

L’éducation à domicile est un laboratoire d’expérimentation d’une éducation différente, une éducation autrement. La loi prévoit que l’éducation à domicile puisse être différente du modèle scolaire puisqu’elle doit être **appropriée** et **non équivalente**. Cette année, ma famille ressent une pression de la DEM pour enrayer toutes les différences et reproduire intégralement ce qui se fait à l'école, ce qui est contraire à l'esprit de la loi et à nos convictions.

Nous nous attendons donc à ce que nos droits soient respectés et que nos projets d'apprentissage soient approuvés, ainsi que nos bilans de mi-parcours et nos bilans de fin de projet, puisqu'ils démontrent une éducation appropriée. Sachez que nous avons déposé une plainte à l'Association québécoise pour l'éducation à domicile et que, si cela s'avère nécessaire, nous solliciterons également le Protecteur du citoyen et nos députés afin de faire valoir nos droits.

Dans l’attente de votre réponse, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

(Votre signature)

(Votre nom)

Document(s) annexé(s) : si besoin

c. c. plaintes@aqed.qc.ca